

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
Rochefort

Département
Charente-Maritime

OBJET

Prise en charge
des servitudes de
de l'îLOT N 106

56000

Conventions du

Archivée le

Autres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal

Séance du 30 JUIN 1956

Le trente juin mil neuf cent cinquante six le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max BRUSSET Député-Maire

Etaient présents : MM. Max BRUSSET - SEUGNET - REUTIN-CASTELNAU - COZINET - GAUSSEL - LAURENT - CHAILAUD - BOTTREAU - BARRIERE - OURDIEILLE - MARTEAUX - MELLEFOUCHE M. ROCHEDEBEUIL - CHAMBOULAN - DUFOUR - COUNIL Edouard - PAPEAU - GUICHAOUA - POUGET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. BARROT par M. REUTIN - M. ETCHEBER par M. CASTELNAU M. COUNIL par M. BARRIERE - M. DOMEQ par M. BRUSSET - M. CHUSSENMEYER par Mme FOUCHE Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Il est demandé lecture d'une lettre de M. le Commissaire au Renseignement en date du 18 Juin 1956 demandant au Conseil Municipal de prendre une délibération stipulant que l'éclairage, l'entretien et la police des parties de terrains grevées d'une servitude de passage public de l'îlot N 106 seront pris en charge par la Ville.

Cette situation existe dans d'autres îlots .

Le Conseil Municipal

- Vu la lettre de Monsieur le Commissaire au Renseignement

Adopte

- d'assurer les frais d'entretien et de consommation de l'éclairage des voies publiques de l'îlot N 106 ainsi que la police et le nettoyage desdites voies, étant entendu que ces frais sont exclusifs des dépenses de premières installation.

Approuvé à l'unanimité .



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/-MER, 7-SEPT-1956

Le Sous-Préfet,

M

Fait et délibéré à ROYAN,
les mmes jour, mois et an susdits

Le 7 Septembre 1956 ont signé au registre M. les membres à la séance



Pour extrait conforme au registre
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

Ruey